

Appel à projets Cap'Maths 2013

L'appel à projets Cap'Maths 2013 est ouvert. Les dossiers (maximum 6 pages, si possible) doivent être transmis par voie électronique au format pdf à l'adresse capmaths@animath.fr **et** en version papier à l'adresse Animath - IHP, 11 Rue Pierre et Marie Curie, 75231 Paris Cedex 05 **au plus tard le 1er mars 2013**.

Les projets concernés par cet appel concernent l'année 2013-2014, allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014. *Les structures ayant obtenu un financement Cap'Maths en 2012* peuvent inclure dans leur dossier, une demande de complément pour des projets devant se dérouler entre le 1er janvier et le 30 juin 2013.

Actions éligibles

Sont éligibles toutes les **actions de diffusion, vulgarisation ou popularisation des mathématiques, des disciplines qui mènent ou se nourrissent des mathématiques (par exemple, l'informatique et les sciences du numérique)**, de sa culture, de sa pratique, de ses métiers et parcours de formation, de son histoire, de ses relations avec les autres disciplines, avec le monde économique, ses enjeux dans la société etc. Le sont également **les actions de formation** à la diffusion, vulgarisation, popularisation des mathématiques ainsi que les actions de création de contenus de médiation pérennes et libres. Ne sont donc pas éligibles les actions qui concernent uniquement les pratiques pédagogiques dans le cadre purement scolaire.

Il s'agit d'actions

- à **destination des jeunes scolarisés** (du primaire au lycée et même aux premières années du supérieur) ; il s'agit du **public prioritaire** pour cet appel à projets ;
- à **destination du grand public** pour des actions de vulgarisation de diffusion de la culture mathématique;
- à **destination des (futurs) professionnels des mathématiques** (enseignant(e)s, chercheurs et chercheuses, étudiant(e)s, doctorant(e)s, personnels BIATOS et ITAR), **ou de la médiation scientifique** en ce qui concerne les actions de formation.

Aucune contrainte sur le format de l'action n'est imposée.

Objectifs généraux de Cap'Maths

L'objectif général du consortium Cap'Maths est, par le **développement d'activités mathématiques périscolaires en direction des jeunes** et du grand public, d'améliorer l'image des mathématiques. Si les actions ont vocation à s'adresser à tous, on peut néanmoins identifier quatre enjeux essentiels :

1. **Atténuer les disparités sociales et géographiques** qui ont pour conséquences de favoriser de plus en plus les établissements situés aux centres des grandes villes, notamment des villes universitaires, face aux établissements de banlieue et des petites villes ; en particulier encourager les jeunes qui sont pris dans la spirale de l'enfermement social et géographique à se donner des objectifs d'études à la mesure de leur talent ;
2. **Inciter et aider les jeunes filles à surmonter la barrière des préjugés et des stéréotypes** pour se lancer dans des études à forte composante mathématique alors même qu'elles sont aussi nombreuses que les garçons en terminale S et qu'elles obtiennent en moyenne de meilleurs résultats qu'eux en sciences;
3. **Améliorer la perception générale des mathématiques et notamment la compréhension de leur impact, de leur utilité et de leur vitalité** auprès des jeunes scolarisés et du grand public; c'est à la fois un enjeu de citoyenneté et une condition nécessaire pour la réalisation des trois autres objectifs ;
4. **Augmenter globalement le flux d'étudiants et d'étudiantes** effectuant des études longues dans un domaine scientifique, et en particulier dans les sciences à forte composante mathématique (mathématiques, physique, mécanique, astronomie, économie, informatique, sciences de l'ingénieur, chimie, bio-informatique, bio-statistique) ; c'est parmi ces étudiants que se trouveront les futurs professeurs de mathématiques, ingénieurs et ingénieures mathématiciens, doctorants, chercheurs etc.

Impact

Malgré la diversité des activités mathématiques périscolaires existantes, celles-ci ne touchent actuellement qu'une très faible proportion des collégiens, collégiennes, lycéens et lycéennes. Ce cadre des activités périscolaires – qui sont un des objets de cet appel à projets – est un levier puissant pour atténuer les effets des ségrégations sociales et géographiques et des stéréotypes réservant certaines études à une fraction de la population. Les objectifs de Cap'Maths sont d'**améliorer considérablement la visibilité et la coordination de ces actions, ainsi que de provoquer un changement très significatif dans leur échelle.**

Un enjeu important est de sensibiliser les jeunes des deux sexes aux mécanismes des stéréotypes sexistes et de tendre vers la parité dans la participation aux actions des filles et garçons.

De manière générale, le comité de sélection de cet appel et le Conseil d'orientation de Cap'Maths veilleront, dans les processus de décision, à éviter la duplication des efforts en encourageant la recherche de synergies. Il visera à **favoriser les initiatives nouvelles** et à **soutenir le changement d'échelle** où l'extension à un nouveau public **des actions déjà existantes.**

Le développement d'une dimension internationale fait partie des objectifs de Cap'Maths. Un des enjeux de cet aspect est de contribuer à la diffusion d'une image attractive de la France en ce qui concerne la formation scientifique. La présentation de projets comportant une telle dimension, voire totalement tournée vers l'international est vivement encouragée. De tels projets peuvent par exemple inclure : la mise en place de relations fortes et suivies entre des clubs ou classes de mathématiques ; le soutien à la naissance et/ou au développement de clubs de mathématiques à l'étranger ; l'organisation de jeux, compétitions, séminaires communs, etc., entre plusieurs équipes d'élèves de différents pays ; des échanges permettant de favoriser la comparaison des méthodes et programmes d'enseignement et de formation...

Porteurs de projets éligibles

Tout projet porté par une **structure de droit privé** ou toute **structure publique** est éligible au titre du projet Cap'Maths.

Dans tous les cas, la structure juridique proposant un projet doit être clairement identifiée.

Dépenses éligibles

Il n'y a pas de contrainte particulière sur la nature des dépenses éligibles au motif du soutien financier par les fonds de Cap'Maths. A noter cependant que s'agissant de fonds issus de financements publics,

- **aucune avance ne pourra être versée** (seules les dépenses engagées pourront faire l'objet d'un remboursement) ;
- **aucun remboursement ne pourra se faire sans présentation des factures** (ou autre justificatif adéquat) ;

Cap'maths dans son ensemble est financé par le fonds d'investissement d'avenir à hauteur de **50% maximum**. Cet objectif est à évaluer globalement et non action par action. Toute action aura donc à respecter ses propres cofinancements (qui peuvent donc varier de 0% pour des toutes nouvelles actions à 99%). Dans le cadre de la convention d'investissement d'avenir, ces contraintes de cofinancements sont évaluées par l'ANRU sur présentation des factures liées à l'ensemble des actions menées. Les porteurs de projets devront donc tenir à disposition les factures (et autres preuves de dépenses adéquates) liées à la réalisation des actions soutenues par Cap'maths.

Seules les dépenses effectuées après le 1er janvier 2013 sont éligibles.

Rôles du comité de sélection et du Conseil d'orientation

La composition du comité de sélection est validée par le conseil d'orientation de Cap'Maths (voir [le résumé du projet Cap'Maths](http://www.capmaths.fr) (<http://www.capmaths.fr>) pour la définition et la composition des organes de gouvernance).

Le comité de sélection est composé de 10 à 14 personnes dont 5 maximum (3 minimum) seront issues des structures du comité de pilotage et qui n'ont pas de représentant au Conseil d'orientation.

Le rôle du comité de sélection est l'évaluation pédagogique et scientifique des projets. Il soumet cette évaluation ainsi que des propositions d'enveloppe de financement au Conseil d'orientation.

Le rôle du conseil d'orientation est de répartir les budgets en adaptant éventuellement les suggestions

d'enveloppes de financement du comité de sélection (en fonction de la destination du soutien financier demandé, de son adéquation avec les objectifs et les moyens mis en oeuvre) afin de satisfaire aux orientations à long terme du projet Cap'Maths.

Critères de sélection

Entre autres critères, le comité de sélection basera ses décisions en évaluant

- le **contenu scientifique** et la qualité de la médiation ;
- le **public visé** (pertinence de l'action vis à vis du public, volume touché, axe égalité des chances, mécanismes mis en place pour la réalisation de l'objectif de parité entre le nombre de participants et de participantes) ;
- la **qualité des acteurs du projet** (partenariats entre les secteurs qui produisent ou utilisent les mathématiques, ceux de la médiation ou de l'animation scientifique, le monde académique et les secteurs de la jeunesse)
- dans le cas de structures ayant bénéficié d'un financement Cap'Maths, l'ampleur et l'impact des actions menées en 2012 ou au début 2013, la qualité des opérations de communication menées (site web de la structure, site de Cap'Maths, la recherche de synergies avec les autres projets soutenus par Cap'Maths.

Validité de la décision

Outre la validation et l'enveloppe financière des actions retenues, la notification de sélection précisera également la nature du projet, sa durée, ses aspects financiers, ses objectifs d'impact, ses indicateurs, ses méthodes d'évaluation... qui feront l'objet d'une convention entre Animath (structure juridique de Cap'Maths) et le porteur de l'action.

Procédure de soumission

Tout dossier de demande exposera en des termes **concis**

1. la **nature de l'action** à soutenir, son historique éventuel, ses objectifs (qualitatifs) les moyens (humains, matériels, communication) mis en oeuvre ;
2. le **type de public** (classe d'âge, géographie,...) visé avec une estimation de l'**impact** de l'action (volume du public et temps moyen qu'il consacre à l'action) ;
3. ses liens éventuels avec les **enjeux d'égalité des chances** ;
4. ses relations avec des **actions existantes**, les **partenaires** scientifiques et pédagogiques de l'action ;
5. un budget prévisionnel mettant notamment en évidence les **éventuels cofinancements** et leur nature (en précisant lesquels sont acquis ou font l'objet d'une demande);
6. le budget consolidé de la dernière action (en cas de demande visant un changement d'échelle pour une action existante)
7. un porteur de projet principal et ses coordonnées.

L'ensemble du dossier (maximum 6 pages si possible) doit être envoyé par voie électronique au format pdf à l'adresse appelcapmaths2013@animath.fr et en version papier à l'adresse Animath - IHP, 11 Rue Pierre et Marie Curie, 75231 Paris Cedex 05.

Le dossier pourra faire l'objet d'une instruction complémentaire pour satisfaire les besoins liés à la sélection.

Calendrier général pour l'appel à projets 2013

La date limite de soumission est le **1er mars 2013**.

Le comité de sélection et le conseil d'orientations prendront les décisions durant le mois **d'avril 2013**.

Référence: contexte général de l'appel à projets

Cap'Maths, un consortium pour l'animation mathématique

Le consortium Cap'Maths s'est constitué à l'initiative d'Animath dans une volonté d'**unir les acteurs de la popularisation des mathématiques** pour répondre à l'appel à projet « culture scientifique et technique et égalité des chances » du commissariat général à l'investissement (date de lancement de l'appel à candidature: 7 décembre 2010). Le projet déposé par le consortium dans le cadre de cet appel a été retenu par le comité de pilotage du CGI et cette **décision** a été **entérinée par le Premier ministre en date du 28 juillet 2011**. Une enveloppe de 3 millions d'euros sur 4 ans a été attribuée au projet avec des contraintes de cofinancement global à hauteur de 50%. Cette enveloppe doit permettre un changement d'échelle dans les actions existantes et la mise en place d'une structure pérenne permettant de prendre le relais des financements à la fin de la convention du programme d'investissements d'avenir.

Animath est le porteur juridique du consortium, défini par convention avec l'ANRU (opérateur désigné par l'état pour la conduite de l'appel à projets « culture scientifique et technique et égalité des chances ») signée en date du 7 mars 2012.

Gouvernance

Le consortium s'est constitué de deux organes principaux pour gouverner son action.

- Un **conseil d'orientation** (constitué de représentants des sociétés savantes, professionnelles ou assimilées, de l'inspection générale en mathématique, de la DGESCO, des instituts de recherche publics et de l'Académie des sciences) qui définit les grandes orientations, valide les appels à projets ainsi que la composition des comités de sélection à partir des propositions du comité de pilotage, répartit les enveloppes budgétaires et contrôle l'exécution des programmes. La composition du comité d'orientation peut être obtenue à cette adresse: <http://www.animath.fr/spip.php?article398>
- Un **comité de pilotage** des membres du consortium. Il discute des orientations, élabore les appels à projets, et fait des propositions sur la composition des comités de sélection.

Références

Voir <http://www.capmaths.fr> pour plus de détails.

Contacts:

Animath – IHP

11 Rue Pierre et Marie Curie

75231 Paris Cedex 05

Email: infocapmaths@animath.fr

Tel. 01 44 27 66 70

Site web: <http://www.capmaths.fr>